



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mineurs non accompagnés

Communiqué de presse de Mathieu Klein

Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

« Je prends acte de la récente annonce du gouvernement, portant sur un coup de pouce financier aux conseils départementaux qui font face à un afflux sans précédent des mineurs non accompagnés et la mise en place d'un groupe de travail en 2018. C'est une bonne chose », indique le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qui a travaillé sur ce dossier au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et alerté par courriers le Premier Ministre puis la ministre de la Justice.

« La prise en charge de 30 % du coût par mineur non accompagné supplémentaire reprend la proposition du gouvernement Valls sur le financement mais reste en deçà des besoins. Je serai attentif aux suites qui seront données lors des réunions de travail auxquelles la Meurthe-et-Moselle apportera sa contribution comme elle s'y est engagée. Notamment sur la question de la prise en charge de l'évaluation de la minorité, qui à mon sens, et le président de la République l'a confirmé, doit être prise en charge par l'Etat. Cela permettra aux Départements de se consacrer pleinement à leur mission principale, à savoir la mise à l'abri et l'accompagnement éducatif des jeunes migrants », ajoute Mathieu Klein.

Environ 80 jeunes étaient accueillis en 2013. Près de 300 le sont actuellement. Lors du démantèlement de la lande de Calais au printemps 2016, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est le premier porté volontaire pour prendre en charge un centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI).